

Nations Unies
Haut Commissariat aux droits de l'homme

Conférence d'examen de Durban
Informations pour les ONG
17 avril 2009

Contenu

Bureau de Liaison des ONG

Briefings ONG

Briefings quotidiens

Briefing pour les ONG avec le Coordinateur de la Conférence d'examen de Durban

Réunion de la Haut-Commissaire avec les ONG

Enregistrement

Badges secondaires

Plénière et réunions du comité principal

Comité de Rédaction

Exposés oraux des ONG

Réunions de comités d'ONG

Exposés écrits

Projet de document final

Manifestations parallèles

Tournage pendant les manifestations parallèles

Documentation et autre information pour les ONG

Accès à la documentation

Dispositif informatique

Bureau de Liaison des ONG

Le bureau de liaison des ONG est opérationnel depuis le 14 avril au Palais des Nations E 3062, 3e étage, bâtiment E, pour aider les ONG sur tout sujet lié à la Conférence d'examen de Durban. L'équipe de liaison avec les ONG peut être contactée aux numéros de téléphone suivants: +41 (0) 22 917 7383 (M. Tsatsu Dawson), +41 (0) 22 917 7384 (Mme Constanze Schimmel), +41 (0) 22 917 7385. Email: NGODurbanRevConf@ohchr.org.

Briefings ONG

Briefings quotidiens Des briefings quotidiens par l'Unité de la Société Civile pour informer les ONG se tiendront dans la salle XVII de 09h30 à 10h00.

Briefing pour les ONG: M. Ibrahim Salama, Coordinateur HCDH de la Conférence d'examen de Durban, présidera un briefing avec les ONG le lundi 20 avril 2009, dans la salle XVI à 18h30. L'interprétation sera disponible.

Réunion de la Haut-Commissaire avec les ONG: La Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Mme Navanethem Pillay, rencontrera les ONG le mercredi 22 April 2009 de 14h00 à 15h00 dans la salle XVII. L'interprétation dans toutes les langues officielles sera fournie.

Enregistrement

Tous les participants à la Conférence d'examen de Durban sont tenus de s'enregistrer avant la Conférence afin d'expédier le processus d'émission des passes de sécurité et des badges pour accéder à la Conférence d'examen de Durban.

L'enregistrement au Palais des Nations à Genève est opérationnel pendant la période du 14 au 24 avril. La tente d'enregistrement est située entre le Musée de l'Ariana et le Restaurant du Vieux-Bois près de la Porte de Prégny et elle est ouverte tous les jours de **08h00 à 17h00** (jours ouvrables). Afin de faciliter le processus et d'éviter de longues files d'attentes le jour de l'ouverture de la Conférence, **l'enregistrement se poursuivra dans la tente durant le week-end (samedi 18 avril et dimanche 19 avril) de 09h00 à 18h00.** Il est vivement conseillé aux représentants d'ONG d'apporter leurs lettres de recommandations et d'accréditation. L'enregistrement pour la 3^e session de fond du Comité préparatoire (du 15 au 17 avril 2009) implique un enregistrement automatique à la Conférence d'examen de Durban et vice versa. L'enregistrement devrait se faire en envoyant une lettre avec une liste les noms des représentants au Secrétariat à l'adresse: NGODurbanRevConf@ohchr.org ou par fax: + 41 (0)22 928 90 50. L'objet devrait clairement indiquer ENREGISTREMENT et le nom de votre ONG.

Badges secondaires

La plénière et les réunions du comité principal auront lieu dans la Salle des Assemblées, Palais des Nations. Les représentants d'ONG accrédités auront besoin d'un badge secondaire journalier pour pouvoir accéder à la Salle des Assemblées et à la salle XX. Les badges secondaires donneront accès à 396 sièges réservés, à savoir 60 sièges au rez-de-chaussée, 144 sièges dans la galerie du 5^e étage et 192 sièges dans la galerie du 6^e étage pour les ONG dans la Salle des Assemblées. Pour les ONG 71 sièges seront également disponibles dans la galerie et 45 sièges de plus seront à disposition dans la galerie publique au-dessus de la salle XX. En raison du nombre important d'ONG attendues et du nombre limité de sièges prévus pour les ONG et les Observateurs, un seul badge secondaire par ONG sera délivré. Les badges secondaires seront distribués chaque jour de 08h00 sur la base du premier venu premier servi, par le Secrétariat à la tente d'enregistrement située entre le Musée de l'Ariana et le Restaurant du Vieux-Bois près de la Porte de Prégny. Des badges secondaires permettant d'accéder à la salle de la Salle des Assemblées seront attribués aux ONG figurant sur la liste des orateurs.

Réunions de plénière et des comités

La plénière et les réunions du comité principal se tiendront dans la Salle des Assemblées. Les ONG accréditées devront se procurer un badge secondaire journalier afin de pouvoir accéder à la Salle des Assemblées. Etant donné le nombre important d'ONG attendues, un seul badge secondaire par ONG sera délivré par le Secrétariat à la tente d'enregistrement située entre le Musée de l'Ariana et le Restaurant du Vieux-Bois près de la Porte de Prégny.

Comité de Rédaction Les réunions du Comité de Rédaction auront lieu dans la salle XX, autant que nécessaire. Un nombre limité de sièges sera disponible pour la ONG dans la salle de rédaction qui seront accordés sur la base du premier venu premier servi. Les ONG devront avoir un badge secondaire journalier afin de pouvoir accéder à la salle du Comité de Rédaction.

Interventions orales des ONG L'agenda provisoire et le projet de programme de travail de la Conférence d'examen de Durban sont disponibles sur Extranet. Les modalités pour les interventions orales par les ONG s'appliquant pendant la Conférence et les formulaires d'inscription pour la liste des orateurs seront disponibles sur Extranet. Le Lundi 20 et Mardi 21 avril 2009, la liste des orateurs des ONG sera disponible sur un bureau dans le couloir près de l'entrée du bureau de liaison des ONG. Des copies des modalités et des formulaires d'inscription seront également disponibles au bureau de la Liste des Orateurs.

Veillez noter que la liste des orateurs des ONG sera ouverte le Lundi 20 avril 2009 après l'adoption formelle de l'agenda par la plénière de la Conférence (qui doit avoir lieu pendant la réunion du matin qui débute à 10h) et se trouvera à l'extérieur du bureau de liaison des ONG E-3062 (derrière la salle de conférence XX) de manière à ne pas perturber les orateurs pendant le segment de haut niveau. Les ONG ne peuvent s'inscrire que si elles détiennent un badge de l'ONG concernée. Veillez noter qu'il est prévu que la liste des orateurs pour tous les participants sera close mercredi 22 avril à 13h00.

Les limites de temps de parole pour tous les observateurs, y compris les ONG, sera de 3 minutes. La liste des orateurs ONG sera établie sur la base du premier venu premier servi. Il est

prévu que les ONG prennent la parole dans le débat général sur le point 9 intitulé “Questions découlant des objectifs de la Conférence ” qui devrait débiter le mercredi 22 avril 2009 après la conclusion du segment de haut niveau et du segment général. Il est prévu que les représentants d’ONG parlent après les représentants des Etats membres, et les autres observateurs, tels que les représentants des agences spécialisées, des organisations intergouvernementales et des autres entités, et les représentatives des institutions nationales des droits de l’homme. Pour prendre la parole, les orateurs des ONG doivent utiliser les sièges de conférence avec tablette réservés à cet effet, situés à droite du podium si l’on y fait face.

Veillez noter qu’en raison du nombre important d’ONG attendues, on devrait recevoir un très grand nombre de requêtes pour prendre la parole, et il est possible que toutes les requêtes ne soient pas honorées donc la coordination entre les ONG est encouragée de manière à effectuer des exposés conjoints. Si le nombre de requêtes pour prendre la parole est trop élevé, il pourra être demandé aux ONG de se constituer en groupes, pour que ces groupes prennent la parole à travers des porte-paroles (Règle 66/3 des règles de procédure pour la Conférence d’examen de Durban).

Les inscriptions sur la liste des orateurs **doit être confirmée en personne 24 heures avant la réunion en question au bureau de la liste des orateurs**. 60 sièges sont prévus pour les ONG au rez-de-chaussée de la Salle des Assemblées. Les ONG sur la liste des orateurs recevront automatiquement des badges pour le rez-de-chaussée.

Veillez noter que **25 copies des exposés écrits, pour l’interprétation, doivent être faites et fournies au service des conférences au début de la réunion en question**. Le personnel du service des conférences peut être approché par la côté gauche de la Salle des Assemblées lorsqu’on est face au podium. Trois photocopieuses seront à disposition à l’extérieur de la salle XVII.

Réunions de comités d’ONG

La salle XII sera disponible pour les réunions de comités d’ONG ou d’autres délibérations des ONG. Les ONG peuvent réserver cette salle en remplissant le formulaire requis disponible sur Extranet. Les demandes de réservation de salles peuvent être faxes au numéro: **+41 (0) 22 917 0326**. Les formulaires de réservation de salles seront aussi disponibles au bureau de liaison des ONG, Palais des Nations, Salle E 3062, 3e étage, Bâtiment E.

Exposés écrits

Les ONG accréditées à la Conférence peuvent soumettre leurs exposés écrits en conformité avec la règle 67 des règles provisoires de procédure établissant que ces exposés écrits seront distribués par le Secrétariat à toutes les délégations dans les quantités et dans les langues dans lesquelles les exposés sont disponibles par les ONG concernées au Secrétariat de la Conférence. Un exposé soumis par une ONG doit être en lien avec le travail de la Conférence et doit porter sur un sujet sur lequel cette ONG a une compétence spécifique. Tous les documents doivent être présentés sur papier à en-tête avec le logo de l’organisation et doit porter le tampon officiel de l’organisation initiatrice de la demande. Les documents contenant un langage ou des images à caractère abusive ou offensant ne seront pas acceptés pour distribution.

Les ONG sont encouragées à envoyer leurs exposés écrits en avance; ces derniers peuvent aussi être remis en main propre durant les cinq jours de la Conférence à: Bureau de liaison des ONG au Palais des Nations salle E 3062 où le Secrétariat recevra et enregistrera tous les exposés écrits avant leur distribution. Il est demandé aux ONG de ne faire des copies de leur exposé qu'une fois ce dernier enregistré. L'ONG peut envoyer des copies avancées de exposés écrits à: NGODurbanRevConf@ohchr.org avec EXPOSE ECRIT indiqué en objet. Les exposés écrits seront disponibles pour les participants et placés sur l'Extranet de la Conférence d'examen de Durban.

Projet de document final

La version officielle du projet de document final (A/CONF.211/PC/WG.2/2) a été placée sur le site de la Conférence d'examen de Durban: <http://www.un.org/durbanreview2009/sessions.shtml>. Le nouveau texte du projet de document a été présenté aux Etats membres au début de la réunion du Comité Préparatoire le 15 avril. Le texte de 17 pages est une révision du document de travail publié par le Président du groupe de Travail Intergouvernemental le 17 mars. Les ONG accréditées peuvent contribuer au texte de projet de document final en envoyant leurs propositions, commentaires, etc. au Secrétariat de la Conférence à l'adresse: ADUSecretariat@ohchr.org ou par fax: +41 (0) 22 928 90 50. Ces contributions seront alors transmises au Président du Groupe de Travail qui prendra la décision de leur utilisation dans le processus de rédaction.

Documentation et autres informations des ONG

Des tables et des tableaux seront fournis à l'extérieur de la salle de conférence XVII; les ONG peuvent y placer leur documentation et toute information/mises à jour/brochures à l'extérieur de la salle XVII. La documentation des ONG disposés sur les tables et tableaux prévus à cet effet doivent comporter le tampon de l'ONG accréditée à la Conférence. Les personnes de contact du HCDH feront la liaison avec les ONG au sujet de la documentation. Les ONG ne sont pas autorisées à distribuer des documents, pamphlets ou quelque document que ce soit à l'intérieur de la Salle des Assemblées, de la salle de Conférence XX ou de n'importe quelle autre salle de conférence.

Accès à la documentation

Une page internet spéciale dans toutes les mangues officielles des Nations Unies est accessible à travers la page principale du site du HCDH à l'adresse: <http://www.un.org/durbanreview2009/index.shtml> où l'information officielle et la documentation relative à la Conférence sera disponible, y compris le programme provisoire de travail, le projet d'agenda avec annotations, des informations sur la procédure d'accréditation, de même que toute autre documentation. Les documents relatifs à la Conférence seront également disponibles au comptoir de distribution à la Porte 40 (*tel.:* + 41 (0)22 917 49 00).

Dispositif informatique

Afin de faciliter le travail des participants, un **coin informatique avec accès à 12 ordinateurs** sera disponible à côté de la salle de conférence XVII (près du bar Serpentin) du 15 au 24 avril 2009. Pour des raisons de courtoisie, il est demandé à chaque participant de limiter l'utilisation des ordinateurs à 15 minutes (par utilisateur). En cas de longue file d'attente, veuillez noter que

le temps maximum sera limité à 10 minutes. La coopération des ONG dans le respect de ces règles est appréciée.

En outre, un **Centre de Services et Ressources pour les ONG** au the Palais des Nations (UNOG) est disponible pour toutes les ONG comme espace de travail, de réunion et de documentation. Le Centre est équipé de 5 ordinateurs avec service internet sans fil pour les utilisateurs ainsi qu'une photocopieuse. Le Centre est ouvert pendant toute la durée de la Conférence et du personnel des Nations Unies y sera présent. Le Centre est situé dans la salle E-2, Niveau R, dans le couloir de la cafeteria. Pour plus d'informations, merci de consulter notre page internet:
[http://www.unog.ch/80256EE60057E07D/\(httpPages\)/00945715638DBEB7C12573AA00393543?OpenDocument](http://www.unog.ch/80256EE60057E07D/(httpPages)/00945715638DBEB7C12573AA00393543?OpenDocument)

Manifestations parallèles

Des salles de réunions seront mises à disposition pour l'organisation de manifestations parallèles par les ONG accréditées à la Conférence. Ces manifestations auront lieu chaque jour de 9h00 à 18h00 pendant la durée de la Conférence au Palais des Nations.

Le HCDH sera également l'hôte de manifestations parallèles relatives à la Déclaration et au Programme d'Action de Durban. Les informations sur ces manifestations parallèles seront également disponibles sur le site internet de la Conférence à l'adresse: www.un.org/durbanreview2009/updates. Toute question sur les manifestations parallèles peut être envoyée par email à: reviewconferenceevent@ohchr.org ou par fax à: + 41 (0)22 928 9050.

Le calendrier des manifestations parallèles sera disponible au bureau de liaison des ONG.

Tournage pendant les manifestations parallèles L'utilisation de caméras/vidéos enregistreurs pendant les manifestations parallèles n'est pas autorisée. Seuls les journalistes et cameramen dûment accrédités par UNOG sont autorisés à utiliser une camera ou tout équipement vidéo pendant les manifestations parallèles.

Manuel pour la Société Civile Le HCDH a produit une publication: **Travailler avec le programme des Nations Unies Un Manuel pour la Société Civile**. Le Manuel est actuellement disponible en anglais et en arabe sur internet et l'on peut y accéder par les sites internet suivants:

<http://www.ohchr.org/FR/AboutUs/Pages/NgoHandbook.aspx>

http://www.ohchr.org/Documents/Publications/ngohandbook_ar.pdf

Le Manuel sera bientôt disponible en français, russe et espagnol.

